

Domaine d'action Mobilité

13 Intégration de la gestion de la mobilité dans les systèmes de management

Les acteurs mettent en place des structures et des processus permettant d'évaluer régulièrement et de piloter efficacement la mobilité des collaborateurs pour tout ce qui touche à ses impacts environnementaux.

Indicateur : pourcentage des collaborateurs pour les unités desquels ce type de structures et de processus a été mis en place.

Objectif : 100% (d'ici 2020).

14 Plateforme centrale d'information et de réservation

Les acteurs mettent à disposition une plateforme centrale d'information et de réservation basée sur le Web et offrant un accès facile aux outils de planification et de décision, aux directives et à d'autres informations sur les offres dans le domaine de la mobilité. Indicateur : pourcentage des collaborateurs ayant accès à une telle plateforme depuis leur poste de travail. Objectif : 80% (d'ici 2020).

15 Encouragement des formes de travail flexibles

Les acteurs rendent possibles des formes de travail permettant aux collaborateurs ayant le profil requis de choisir autant que faire se peut leur lieu et leur horaire de travail (p. ex. à la maison, en déplacement, dans d'autres sites de l'entreprise). Cette démarche implique la mise à disposition de l'équipement nécessaire (appareils mobiles permettant un accès à distance au réseau de l'entreprise) et la création de conditions culturelles appropriées par l'intégration de cette thématique dans la formation continue des cadres et du personnel.

Indicateur : pourcentage des collaborateurs usant régulièrement d'une forme de travail flexible ou mobile par rapport à l'ensemble des collaborateurs ayant le profil requis.

Objectif : 30% (d'ici 2020).

16 Encouragement des espaces de travail partagés

Les acteurs mettent à disposition des espaces de travail partagés (work hubs) dans lesquels des employés d'autres sites ou d'autres entreprises et organisations peuvent travailler temporairement. Ils créent en outre les conditions culturelles nécessaires au travail en espaces partagés.

Indicateur : pourcentage des sites de plus de 50 collaborateurs avec des espaces de travail ouverts à des collaborateurs internes ou externes d'autres sites.

Objectif : 100% (d'ici 2020) et examen des possibilités d'accueil mutuel entre membres du groupe.

17 Encouragement de la visioconférence et des conférences web

Les collaborateurs des acteurs ont accès à des solutions de visioconférence, de conférence web ou d'autres formes de « Corporate Collaboration » permettant les échanges personnels à longue distance. Indicateur : pourcentage des collaborateurs ayant le profil requis qui pratiquent régulièrement la visioconférence et la conférence web.

Objectif : 30% des collaborateurs ayant le profil requis, 70% de ceux effectuant plusieurs voyages professionnels à l'étranger par an (d'ici 2020).

18 Incitations à l'utilisation des transports publics

Les acteurs veillent à ce que leurs collaborateurs puissent se faire rembourser les voyages professionnels effectués en transports publics (TP) sur la base de notes de frais même en cas d'utilisation d'abonnements personnels. Ils veillent également à ce que les règlements internes n'incitent pas les collaborateurs à utiliser leur véhicule privé pour les déplacements professionnels. L'utilisation du véhicule privé requiert l'autorisation du supérieur, et l'octroi de cette dernière est subordonné à des critères précis. De plus, le défraiement se fait uniquement sur la base d'un tarif kilométrique couvrant les coûts.

Indicateur : remboursement en cas d'utilisation des TP, règlement en cas d'utilisation d'un véhicule privé, tarif kilométrique.

Objectif : remboursement du prix du billet, sur la base du demi-tarif, y compris en cas d'utilisation d'un abonnement TP personnel, critères clairement définis pour l'utilisation de véhicules privés, au max. le tarif kilométrique pour l'utilisation de véhicule privé s'élève à 0.64 CHF/km.

19 Remise ou cofinancement d'abonnements TP pour collaborateurs

Les acteurs encouragent l'utilisation des TP pour les déplacements professionnels et le trafic pendulaire en offrant à leurs collaborateurs un abonnement demi-tarif et/ou une contribution financière à l'achat d'un autre abonnement (abonnement pour certaines zones, pour un parcours donné ou abonnement général). Indicateur : contribution minimale à l'achat d'abonnements TP pour collaborateurs.

Objectif : tous les collaborateurs ont droit à un abonnement demi-tarif ou à l'octroi d'un montant correspondant pour l'achat d'un autre abonnement TP.

20 Choix du moyen de transport basé sur des critères de sélection

Les acteurs introduisent des directives définissant clairement les distances à couvrir en train et celles pouvant être parcourues en avion, de même que les critères d'utilisation de la visioconférence, de la conférence web et d'autres formes de « Corporate

Collaboration ». Ils mettent en place un outil simple d'aide à la décision et répertorient tous les voyages d'affaires internationaux, soit au moyen des notes de frais, soit par le biais de leur agence de voyage. Indicateur : part des voyages en avion couvrant des trajets pouvant être effectués en cinq heures au plus en train au départ de Bâle, Zurich ou Genève. Objectif : moins de 20 % (d'ici 2020).

- 21 Gestion active des places de stationnement**
Les acteurs facturent à leurs collaborateurs l'utilisation des places de stationnement selon les conditions du marché. Ils attribuent ces dernières selon des critères clairs tels que la classe de desserte du lieu de résidence, la différence de temps de parcours entre le trafic individuel motorisé et les transports publics, le temps de travail, l'utilisation de centrales de covoiturage et/ou l'efficacité énergétique du véhicule. Les projets de nouveaux sites ne comportent qu'un nombre minimal de places de stationnement. Indicateur : part des places de parc faisant l'objet de critères d'attribution et louées aux tarifs du marché. Objectif : 100 % (d'ici 2020).
- 22 Mise à disposition de places de stationnement pour vélos**
Les acteurs fournissent des places de stationnement couvertes et sécurisées pour les vélos ainsi que l'infrastructure qui s'y rapporte (vestiaires avec douches). Les exigences minimales sont par exemple : un toit, la proximité immédiate avec l'entrée ou avec des supports permettant d'attacher les cadres. Indicateur : pourcentage de sites de plus de 100 collaborateurs offrant un nombre suffisant (selon les besoins) de places pour vélos répondant aux exigences minimales. Objectif : 100 % (d'ici 2020).
- 23 Mise à disposition de vélos traditionnels et électriques**
Dans leurs sites d'une certaine importance, les acteurs mettent à disposition des vélos traditionnels et électriques en libre service pour assurer la mobilité de proximité (p. ex. jusqu'à des stations Publi-Bike ou d'autres stations de prêt de bicyclettes). Indicateur : pourcentage des sites de plus de 100 collaborateurs (présentant des besoins) offrant un accès à des vélos en libre service. Objectif : 100 % (d'ici 2020).
- 24 Critères garantissant l'achat de véhicules énergétiquement efficaces**
Lors de l'achat de nouveaux véhicules (y compris de véhicules de livraison), les acteurs appliquent des critères d'efficacité énergétique clairs tels que l'étiquette-énergie. Ils effectuent également une analyse de la valeur d'usage des véhicules dans laquelle le rapport consommation de carburant/émissions

de CO₂ est pondéré à 15 % au moins. Indicateur : pourcentage des voitures neuves (jusqu'à sept places) de classe A, hors véhicules à transmission intégrale et véhicules d'interventions tels qu'ambulances. Objectif : 100 % (d'ici 2020).

- 25 Formations Eco-Drive pour les conducteurs roulant beaucoup**
Les collaborateurs qui parcourent plus de 20 000 km par an pour des raisons professionnelles suivent tous les trois ans un cours Eco-Drive. Pour les collaborateurs qui utilisent le parc de véhicules de l'entreprise, l'employeur prend en charge 30 % du coût des formations Eco-Drive suivies à titre privé. Indicateur : pourcentage des collaborateurs parcourant plus de 20 000 km/an ayant suivi un cours Eco-Drive au cours des trois dernières années. Objectif : 100 % (d'ici 2020).
- 26 Encouragement de l'utilisation de centrales de covoiturage**
Les acteurs mettent à disposition les informations et l'accès à une centrale de covoiturage externe ou individuelle permettant de trouver des partenaires de covoiturage pour des trajets isolés ou pour le trafic commercial et pendulaire. Indicateur : pourcentage des collaborateurs ayant besoin d'une voiture pour aller travailler qui ont accès à une centrale de covoiturage (condition : un nombre suffisamment élevé de collaborateurs). Objectif : 80 % (d'ici 2020).
- 27 Utilisation commune d'un pool de véhicules d'entreprise**
Le nombre de véhicules des acteurs diminue grâce à l'utilisation de pools de véhicules partagés entre plusieurs divisions. Un outil de gestion des véhicules est introduit et utilisé à l'échelle régionale. Indicateur : durée moyenne d'utilisation des véhicules d'entreprise (sans les trajets d'intervention tels que ceux des ambulances). Objectif : les véhicules utilisés moins de 2 heures par jour sont intégrés dans le pool de véhicules.
- 28 Mise à disposition de stations de recharge pour véhicules électriques**
Les sites d'une certaine importance offrent des places de stationnement équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques courants, p. ex. pour les voitures, vélos et scooters électriques. La possibilité d'installer ultérieurement des stations de recharge pour véhicules électriques doit être prévue dès le stade de la planification pour tous les nouveaux bâtiments. Indicateur : pourcentage des sites de plus de 500 collaborateurs offrant des possibilités de recharge pour les véhicules électriques. Objectif : 100 % (d'ici 2020).